

Loi sur la protection du consommateur, article 189 et suivants

Règlement sur la contribution réduite, article 6

MENTION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

La contribution réduite, pour l'année 2025, est fixée à 9,35 \$ par jour et est versée par le parent au prestataire de services de garde éducatifs (ci-après « le prestataire »). Cette contribution permet à l'enfant d'avoir droit à des services de garde éducatifs de qualité pour une période continue de garde maximale de dix heures par jour au choix du parent à l'intérieur des heures de prestation de services prévues à la présente entente. L'enfant doit recevoir un repas et deux collations lorsqu'il est gardé aux heures prévues de leur distribution. Le prestataire est tenu d'appliquer un programme éducatif qui a pour but entre autres de favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer à son rythme tous les domaines de sa personne, notamment sur les plans affectif, social, cognitif, langagier, physique et moteur. De plus, ce programme éducatif doit comprendre des services de promotion et de prévention visant à donner à l'enfant un environnement favorable à l'acquisition de saines habitudes de vie et de saines habitudes alimentaires qui influenceront de manière positive sa santé et son bien-être.

Le prestataire peut demander au parent une contribution supplémentaire pour une sortie, un repas supplémentaire ou un article personnel d'hygiène fourni. Si le parent souhaite que son enfant participe à une sortie, qu'un repas supplémentaire lui soit servi ou qu'un article personnel d'hygiène lui soit fourni, il doit alors convenir des services requis et des modalités dans une entente particulière à chacune des situations. De même, si le parent a besoin de plus de dix heures de garde continues pour son enfant, le prestataire peut lui demander une contribution supplémentaire dont les conditions et modalités devront être consignées dans une entente particulière. Le parent est libre d'accepter ou de refuser de conclure ces ententes particulières. Si le parent refuse, son enfant doit recevoir l'ensemble des services auxquels il a droit.

Il est possible de résilier l'entente de services de garde ou une entente particulière. Les règles applicables ainsi qu'un formulaire à cet effet se trouvent aux pages 3, 4 et 5 de la présente entente. Le prestataire doit remettre au parent une copie signée de chacune des ententes conclues entre eux.

Pour de plus amples détails, visitez [Québec.ca](#).

Entre :

Prestataire de services de garde éducatifs			
Adresse où les services seront fournis	Numéro	Rue	Appartement
	Ville, village ou municipalité	Province	Code postal
Personne autorisée (le cas échéant) :	Nom de famille	Prénom	

ci-après désigné le « PRESTATAIRE »

Et :

Nom du parent :	Nom	Prénom	
Adresse :	Numéro	Rue	Appartement
	Ville, village ou municipalité	Province	Code postal
Nom du parent (facultatif) :	Nom de famille	Prénom	
Adresse :	Numéro	Rue	Appartement
	Ville, village ou municipalité	Province	Code postal

ci-après désigné le « PARENT»

Pour les fins de l'application de la présente entente, à l'exclusion des articles portant sur la résiliation par le parent, _____ est autorisé à agir pour et aux noms des deux parents, comme en fait foi la signature des parents à la fin de la présente entente.

Concernant la garde de :

Nom de l'enfant :	Nom de famille	Prénom	
Date de naissance :	Année	Mois	jour

ci-après désigné l'« ENFANT»

Article 1. Portée de l'entente

La présente entente s'applique au **Parent** admissible à la contribution réduite et au **Prestataire** admissible aux subventions prévues à l'article 90 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Article 2. Description et prestation des services du Prestataire

- 2.1 Pendant la durée de l'entente, le Prestataire s'engage à fournir à l' Enfant ce qui suit :
- Des services de garde éducatifs sur une période continue de garde maximale de dix heures par jour au choix du **Parent** à l'intérieur des heures de prestation de services prévues à la présente entente.
- Le matériel utilisé pendant la prestation des services de garde.
- Les collations si l'**Enfant** est gardé durant les heures prévues pour leur distribution.
- Les collations sont servies vers [] le matin et vers [] l'après midi.
- Le repas du midi ou du soir si l'**Enfant** est gardé durant les heures prévues pour les repas ou, dans les autres cas, le petit déjeuner.
- Le repas du midi est servi vers [].
- Ou le repas en tenant lieu (souper ou petit déjeuner) est servi vers [].
- 2.2 Les jours et heures de prestation des services sont les suivants :

Jour	Période habituelle		Période occasionnelle	
Lundi	de []	à []	de []	à []
Mardi	de []	à []	de []	à []
Mercredi	de []	à []	de []	à []
Jeudi	de []	à []	de []	à []
Vendredi	de []	à []	de []	à []
Samedi	de []	à []	de []	à []
Dimanche	de []	à []	de []	à []

- 2.3 Le **Prestataire** n'offrira pas de services de garde les jours suivants :

Indiquer la liste des jours de fermeture prévus du service de garde			

☐ Le **Prestataire** entend réclamer du **Parent**, pour les jours de fermeture indiqués au point 2.3, la contribution réduite de **9,35\$** pour un maximum de **13** jours annuellement.

Article 3. Période de services de garde éducatifs retenue par le Parent

- 3.1 Le **Parent** retient les services du **Prestataire** pour la garde de son **Enfant** selon les besoins de garde suivants :
- Indiquer les jours et les heures qui correspondent au besoin habituel de garde à l'intérieur des heures de prestation de services déclarées du **Prestataire** (ces heures sont données à titre indicatif).
- | | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|----|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| de | | | | | | | |
| à | | | | | | | |

Précision sur la fréquentation (au besoin) : []

Autre horaire selon des besoins de garde particuliers : []

- ☐ En raison d'un travail saisonnier ou d'études, le **Parent** déclare avoir besoin de plus de 20 journées de garde par quatre semaines. (Cocher au besoin).
- 3.2 Si le **Parent** entend prendre, durant la période de garde convenue, des vacances qui affecteront la fréquentation du service de garde, il doit en informer le **Prestataire** dès que les dates de ces vacances seront déterminées ou conformément au document décrivant l'organisation du service de garde du **Prestataire**.

Article 4. Montant de la contribution et modalité de paiement

- 4.1 La contribution réduite payable par le **Parent** est de **9,35\$** (neuf dollars et 35 cents) par jour de garde.
- ☐ Le **Parent** est admissible à l'exemption du paiement de la contribution réduite. (Cocher au besoin)
- Le montant total déboursé en vertu de l'entente est de : [] \$.
- Le premier versement est exigé à la date du début de la prestation des services ou au plus tard le [] (lorsque cette date est postérieure à la date de début des services).
- 4.2 Le versement de la contribution réduite se fera de la façon suivante :
- ☐ Chaque semaine ☐ Toutes les deux semaines ☐ Une fois par mois
- Chaque versement sera de [] \$. ☐ Par chèque ☐ Par paiement préautorisé ☐ Par paiement comptant ou direct
- En cas de chèque sans provision, le **Prestataire** pourra exiger des frais de [] \$.
- En cas de retard dans le paiement, un taux d'intérêt de [] % s'appliquera sur les montants à payer suivant les modalités suivantes :
- []

Article 5. Retard du Parent

- 5.1 Le **Parent** doit respecter les heures d’ouverture et de fermeture prévues à l’entente. Le **Parent** qui prévoit arriver après l'heure de fermeture prévue à l'entente doit en aviser le **Prestataire** le plus tôt possible.
- 5.2 Un montant de _____ \$ par tranche de _____ minutes de retard après l'heure de fermeture pourra être réclamé par le **Prestataire**.
Le montant est calculé à partir de l'heure de la fermeture soit _____ jusqu’au départ de l'**Enfant**.

Article 6. Fermeture imprévue du service de garde

- 6.1 Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le **Prestataire** doit fermer le service de garde, le **Parent** en sera avisé le plus rapidement possible. Si la fermeture se produit après que l’**Enfant** a été confié au **Prestataire**, le **Parent** doit venir chercher l'**Enfant** à l'endroit désigné par le **Prestataire**.
- 6.2 Le **Parent** doit alors déboursier la contribution réduite pour le premier jour de fermeture imprévue.

Article 7. Absence de l'Enfant

- 7.1 Le **Parent** doit prévenir le **Prestataire** le plus tôt possible de l'absence de l'**Enfant**.
- 7.2 Le **Parent** doit déboursier la contribution réduite pour les jours d’absence de l'**Enfant**.

Article 8. Durée de l'entente

L'entente entre en vigueur le (*date de la première journée de fréquentation de l'Enfant*) _____ et se termine le _____ pour une durée totale de _____ jours de fréquentation.

L'entente prend fin automatiquement lorsque l'enfant n'a plus le droit de recevoir des services de garde éducatifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Article 9. Résiliation de l’entente par le Prestataire

- 9.1 Le **Prestataire** peut mettre fin à l'entente dans les cas suivants :
- 1. Lorsque le **Parent**, malgré qu'il en ait été avisé par écrit par le **Prestataire**, refuse ou néglige de payer la contribution que le **Prestataire** est en droit d'exiger.
 - 2. Lorsque le **Parent**, de façon répétée, ne respecte pas les règles de fonctionnement du service de garde inscrites au document décrivant l'organisation du service de garde qui a été remis au **Parent** et qui est annexé à la présente entente.
 - 3. Lorsque, à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le **Parent** pour répondre aux besoins particuliers de l'**Enfant**, il devient manifeste que les ressources du **Prestataire** ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers ou que le **Parent** ne collabore pas à l'application du plan d'intervention.
- 9.2 Le **Prestataire**, avant de mettre fin à l'entente, doit donner un avis préalable de deux semaines au **Parent**. Cependant, le **Prestataire** peut mettre fin à la présente entente en tout temps et sans avis préalable lorsque la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacée.

Article 10. Résiliation de l'entente par le Parent

Les parents signataires de la présente entente peuvent, ensemble, mettre fin en tout temps à l'entente en envoyant un avis au **Prestataire** conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. Un modèle d'avis est fourni à la page 4.

Article 11. Ententes particulières

Le **Parent**, en plus des services prévus à l'article 2, désire ajouter les services suivants :

- ☐ Entente particulière concernant les sorties organisées dans le cadre des activités éducatives (annexe **A**)
- ☐ Entente particulière sur la fourniture d’articles d'hygiène (annexe **B**)
- ☐ Entente particulière concernant la fourniture d’un repas supplémentaire (annexe **C**)
- ☐ Entente concernant des services de garde pour une période additionnelle (annexe **D**)

Article 12. Dispositions diverses

- 12.1 La présente entente doit être signée en double exemplaire et les obligations du **Parent** ne débutent que lorsque ce dernier en a reçu une copie signée. Lorsque la présente est signée par plus d’un **parent**, chacun doit en recevoir une copie signée.
- 12.2 La présente entente remplace toute autre entente de services antérieure conclue entre le **Prestataire** et le **Parent**.

Article 13. Déclaration du Prestataire

- 13.1 Le **Prestataire** déclare que la présente entente de services de garde éducatifs est conforme à l'entente prescrite par le ministère de la Famille.
- 13.2 La présente entente de services comporte _____ pages et comporte également les documents suivants (cocher les documents remis au **Parent**) que le **Prestataire** déclare avoir remis au **Parent** avant que ce dernier n'appose sa signature.
- ☐ Document décrivant l’organisation du service de garde (régie interne)
 - ☐ Entente particulière concernant les sorties organisées dans le cadre des activités éducatives (annexe **A**)
 - ☐ Entente particulière sur la fourniture d’articles d'hygiène (annexe **B**)
 - ☐ Entente particulière concernant la fourniture d'un repas supplémentaire (annexe **C**)
 - ☐ Entente concernant des services de garde pour une période additionnelle (annexe **D**)

MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

(Contrat de service à exécution successive relatif à un enseignement, un entraînement ou une assistance)

« Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucuns frais ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

- a. le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
- b. la moins élevée des deux sommes suivantes : soit **50\$**, soit une somme représentant au plus **10%** du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les **10** jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles **190 à 196** de la *Loi sur la protection du consommateur* (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur ».

Signatures

_____ Date	_____ Lieu	_____ Signature du Parent
_____ Date	_____ Lieu	_____ Signature du Parent
_____ Date	_____ Lieu	_____ Signature du Prestataire (personne autorisée)

FORMULE DE RÉSILIATION

À :

Date de l'envoi :

Nom et adresse du prestataire de services de garde éducatifs

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie l'Entente de services de garde

pour (Prénom et nom de famille de l'Enfant)

conclue le (Date) à (Endroit)

Nom du parent :

Nom de famille

Prénom

Adresse :

Numéro

Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Nom du parent (facultatif) :

Nom de famille

Prénom

Adresse :

Numéro

Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Date

Lieu

Signature du Parent

Date

Lieu

Signature du Parent